

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 25 mars 2019)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret ratifiant le mandat d'objectifs confié à l'Université pour la période 2019-2022 et portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 200'708'685 francs***La commission parlementaire Éducation,*

composée de M^{mes} et MM. Jean-Claude Guyot, président, Sylvia Schulé, vice-présidente, Mary-Claude Fallet, Hugues Scheurer, Yves Strub, Isabelle Weber, Didier Germain (*excusé*), Françoise Gagnaux, Laura Zwygart de Falco, Corine Bolay Mercier, Alexandre Houlmann, Assamoi Rose Lièvre, Niel Smith (*excusé*), Jean-Jacques Aubert et Xavier Challandes (*en remplacement de Sarah Blum*),

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :***Commentaire de la commission**

La commission Éducation a traité du rapport 19.006 lors de ses séances des 9 et 31 mai 2019. M. Jean-Jacques Aubert, membre de la commission et professeur à l'Université de Neuchâtel, a annoncé au début des discussions qu'il participerait au débat, mais qu'il se récuserait au moment du vote final.

Ce rapport porte sur le mandat d'objectifs 2019-2022 de l'Université de Neuchâtel (UniNE), mandat d'objectifs négocié au préalable entre le Rectorat de l'Université et le Conseil d'État.

Le Grand Conseil neuchâtelois est appelé à ratifier ce mandat d'objectifs 2019-2022 par décret, selon la nouvelle loi sur l'Université (LUNE), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Le nouveau mandat d'objectifs est essentiel pour l'Université, afin de définir les grands axes stratégiques lui permettant de conforter, voire de développer la place qui est la sienne dans le paysage des hautes écoles suisses (HES).

Les seize mandats peuvent être regroupés en quatre thématiques principales : enseignement, recherche, rayonnement et services à la cité, et nouvelles infrastructures. L'enveloppe quadriennale pour ce mandat d'objectifs est fixée à 200'708'685 francs.

La discussion générale a souligné l'impact positif de l'UniNE pour notre canton. L'Alma Mater constitue un atout essentiel pour le développement du canton de Neuchâtel. La commission a également mis en avant la qualité du plan d'intentions. Les seize mandats ont été salués et reconnus comme orientés vers l'avenir. La plupart des commissaires ont également rappelé la nécessité pour l'UniNE de travailler en synergie avec les HES ainsi qu'avec les autres instituts de recherche dans notre canton.

Certains commissaires ont regretté que la thématique du développement durable ne soit pas précisément mentionnée dans les mandats. La cheffe du Département a expliqué que le développement durable est mentionné spécifiquement dans la LUNE et que cette thématique est considérée comme prioritaire par l'Université.

À une question concernant le logement des étudiants, le Département a répondu que cette thématique ne constitue aujourd'hui plus une préoccupation prioritaire, puisque beaucoup de nouveaux appartements destinés aux étudiants sont sur le marché.

Le groupe socialiste annonce le dépôt d'un postulat concernant la capacité de l'UniNE à inclure la population dans toute sa diversité au sein de ses cursus de formation.

Toujours dans la discussion d'entrée en matière, un commissaire a souligné la difficulté de trouver des indicateurs pour évaluer les mandats d'objectifs.

En ce qui concerne les seize mandats d'objectifs, les discussions ont porté principalement sur les points suivants :

- **Accès à l'Université pour les étudiants hors canton** : l'accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires (AIU) de 1997 règle aujourd'hui l'accès intercantonal aux universités. Cet accord est en cours de révision, avec comme objectif de s'approcher des coûts réels de la formation dans les hautes écoles. Le projet de révision a été soumis en mars 2019 à une première lecture et une deuxième lecture est prévue au mois de juin 2019. Le nouvel accord intercantonal (AIU II) portera sur les coûts réels, mais les discussions sur les modèles de financement ne sont pas encore terminées. Pour l'Université de Neuchâtel, il est à craindre une perte de financement. Selon le Département, l'UniNE devra augmenter le nombre d'étudiants provenant des autres cantons pour prétendre aux mêmes contributions financières qu'auparavant. Ce qui pose pour certains commissaires la question de la nécessité de maintenir des places suffisantes pour les étudiant-e-s neuchâtelois-e-s. Le Conseil de l'Université et le rectorat mènent une politique proactive à la recherche de nouveaux étudiants notamment venant de BEJUNE. À ce titre, ils ont visité toutes les directions de lycées de l'Arc jurassien pour attirer de futurs étudiants.
- **Possibilité de procéder à des échanges de postes pour les enseignants et d'obtenir des crédits dans d'autres universités pour les étudiants** : deux consortiums BENEFR (Berne, Neuchâtel et Fribourg) et AZUR (Genève-Lausanne) offrent actuellement la possibilité aux enseignants de pratiquer des échanges de postes. Pour les étudiants, ils peuvent obtenir des crédits partout ailleurs. Dans la pratique, les étudiant-e-s se forment peu dans les universités alémaniques, ce que certains commissaires regrettent. Ainsi, le partenariat avec l'Université de Lucerne n'est aujourd'hui pas utilisé. La commission demande donc au Conseil d'État d'étudier comment renforcer ces partenariats avec les universités des cantons alémaniques.
- **Meilleure représentation des femmes aux postes à responsabilité (mandat n°7)** : la commission souligne la nécessité de ce mandat, car peu de femmes occupent des postes à responsabilité au sein de l'université. Les chiffres reçus après les travaux de la commission confirment le problème du *leaky pipeline* (tuyau percé) :

Tableau qui figurera dans le rapport 2018¹

	2016		2017		2018	
	F	H	F	H	F	H
<i>Corps professoral</i>	28.97%	71.03%	28.57%	71.43%	29.69%	70.31%
<i>Corps intermédiaire</i>	47.55%	52.45%	49.86%	50.14%	48.61%	51.39%
<i>Ensemble du personnel</i>	49.8%	50.2%	50.9%	49.1%	50.9%	49.1%

En comparaison, l'OFS fournit pour l'ensemble de la Suisse en 2016 le taux de 23% de femmes avec statut de chercheuse de grade A (correspond à peu près à notre catégorie

¹ À noter que suite à la LUNE et à l'adoption des Statuts UniNE, il y a eu en 2018 quelques modifications de statuts avec la création des maîtres d'enseignement (ex-prof ILCF). Les taux du « corps professoral » ne sont donc pas entièrement comparables entre 2018 et les années précédentes. Mais cela concerne très peu de personnes et l'effet est négligeable.

de corps professoral), avec des différences allant de 13% en ingénierie et technologie à 37% pour les sciences humaines et les arts.

- **Durée des doctorats (mandat n°8)** : pour certains commissaires, il y a de plus en plus de doctorants et les abandons sont multiples. Fixer la durée à quatre ou cinq ans pour terminer un doctorat est artificiel, ce d'autant plus que les différences sont grandes entre assistants quant au temps à disposition pour leur doctorat. Pour le Département, la durée est au contraire importante. Il est rappelé que la somme allouée par les fonds fédéraux prend en compte les doctorants qui achèvent leurs études.
- **Les projets de recherches financés par des tiers institutionnels (mandat n°9)** : ces projets de recherche financés par le public sont extrêmement importants pour l'Université, en termes de visibilité, d'aura et de financement. Les fonds de recherche du FNS sont pris ensuite en compte dans le financement de la Confédération.
- **Domiciliation des professeurs (lié au mandat n°10)** : est-il possible de demander aux professeurs de résider dans le canton ou de leur offrir une indemnité de résidence (comme le fait la Ville de La Chaux-de-Fonds pour ses employés). Pour certains membres de la commission, cette pratique est légitime, car les enseignants payeraient leurs impôts dans notre canton et leur participation au tissu associatif, économique et culturel neuchâtelois serait plus efficace et soutenue. D'autres commissaires estiment que cette pratique pénaliserait l'Université, partant du principe que ce n'est pas la domiciliation qui importe, mais le parcours de formation ainsi que les liens construits avec le monde scientifique et universitaire. Le DEF rappelle que swissuniversities mène aujourd'hui une étude qui aboutit au constat que ce n'est pas la domiciliation, mais le pourcentage de travail qui pose problème, puisque beaucoup de professeurs sont à temps partiel dans plusieurs universités.
- **Services à l'économie (mandat n°11)** : certains membres de la commission s'interrogent sur la manière de promouvoir plus efficacement les travaux de recherche des doctorants, car ces travaux apportent un éclairage scientifique nécessaire et utile aux acteurs associatifs, économiques et politiques. Le Département indique que l'UniNE est très sollicitée, de nombreux mandats sont donnés aux doctorants et aux professeurs.
- **Formation continue (mandat n°12)** : ce mandat est salué par la commission, car c'est un domaine dans lequel l'Université a une énorme marge de progression.
- **Partenariat avec les hautes écoles BEJUNE (Mandat n°14)** : il ne s'agit pas de brader les formations, ni de baisser le niveau de formation, mais de procéder de manière réfléchie et concertée pour ce partenariat. Un crédit HEU n'est pas synonyme de crédit HEP. La question concerne par exemple des crédits obtenus à l'Université dans le domaine de la pédagogie et la nécessité de les faire reconnaître à la HEP.
- **Un ancrage dans le canton (mandat n°15)** : le déplacement des archives cantonales est prévu à La Chaux-de-Fonds et il y aura la possibilité de suivre un CAS dans le domaine des archives sur ce lieu.
- **Construction d'un nouveau bâtiment (mandat n°16)** : l'actuel bâtiment des Lettres compte aujourd'hui 2'000 étudiants, alors qu'il était conçu pour 1'000 étudiants. Le nouveau bâtiment permettra d'abandonner environ onze locations en ville, qui s'élèvent à environ 500'000 francs de loyer annuel.

Au final, la commission a évalué les aspects financiers contenus dans le rapport 19006. Deux fonds sont aujourd'hui inscrits dans la loi : le fonds d'innovation et le fonds de compensation. Le solde du fonds d'innovation s'élevait à 5'585'050 francs au 21 décembre 2018. Le solde du fonds de compensation est à zéro, car il a été entièrement utilisé pour compenser les pertes reportées en 2017 et 2018.

La commission souligne que le montant de 200'708'685 francs pour le mandat d'objectifs 2019-2022 constitue un minima et qu'il serait extrêmement dommageable, voire périlleux pour notre Université de raboter ce montant.

L'Université est une richesse pour notre canton et il s'agit de la soutenir ! D'autre part, le mandat d'objectifs et le crédit d'engagement (que le Grand Conseil est appelé à ratifier par le présent décret) ont été mis sur pied suite à un long processus, qui a impliqué le Rectorat, l'Assemblée de l'Université, le Conseil de l'Université et le Conseil d'État. Modifier le décret impliquerait une renégociation entre le Conseil d'État et le Rectorat et porterait un coup à l'image de l'UniNE.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

À l'unanimité des membres présents, hormis la récusation de M. Jean-Jacques Aubert, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 11 juin 2019

Au nom de la commission Éducation :

Le président,
J.-C. GUYOT

La rapporteure,
C. BOLAY MERCIER